

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

Nombre de conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 10  
Absent : 1  
Procuration : 1  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Gimeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2025

**Présents** : Mesdames et Messieurs Roland CHANIER, Françoise CHAPUT, Yves DE FRANCESCO, Valérie DOMAS, Nicole GILLES, Séverine GRANET, Sébastien GUILLOT, Aurélie LAFAY, François MOULIN, Philippe SAVY

**Absent excusé** : Michelle LLAURADO

**Procurations** : Mme Michelle LLAURADO à M. Roland CHANIER

**Secrétaire de séance** : Monsieur Yves DE FRANCESCO

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE**  
**DU 21 JUILLET 2025**

**20252209-01 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE**  
**DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, en application de l'article L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales, le Maire informe des décisions prises pour certaines dépenses d'investissement et de fonctionnement :

**BÂTIMENTS COMMUNAUX**

- ENTRETIEN DES BÂTIMENTS : CLERMONT-CHIMIE – 160,00 € TTC ; SIOULE SANCY INCENDIE - 479,10 € TTC
- ÉQUIPEMENT DES BÂTIMENTS : PGDIS – 411,19 € TTC ; ALFASERV - 150,00 € TTC

**DÉPENSES ADMINISTRATIVES**

- FOURNITURES ADMINISTRATIVES : PGDIS 431,00 € TTC

**COMMUNICATION**

- INAUGURATION DE LA MAISON COMMUNE : MR GRAPHIQUE - 80,00 € TTC ; L'IMPRIMEUR - 89,22 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres prend acte de ces décisions.

**20252209-02 ADHÉSION À LA MISSION ASSISTANCE RETRAITES DU CENTRE DE  
GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DU PUY DE DÔME**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'adhérer à la mission facultative relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget de la Collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

**20252209-03 TRANSPORTS SCOLAIRES DES ENFANTS DE LA COMMUNE  
FRÉQUENTANT LES ÉCOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE  
INTERCOMMUNAL YSSAC/GIMEAUX AU COURS DE L'ANNÉE 2024-2025 :  
AIDE AUX FAMILLES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide (Mme LAFAY et M. DE FRANCESCO ne prennent pas part au vote) suite à la validation des aides individuelles à 11 familles, par la commission « Actions sociales et liens intergénérationnels » :

- d'accorder une aide au transport pour l'année scolaire 2024-2025 pour un montant global de 1 276,55 €,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à ces versements.

**20252209-04 CONVENTION POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES  
AVEC LA SEMERAP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres décide :

- d'approuver les termes de la convention pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales proposés par la SEMERAP, au montant annuel de 1 500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC,
- d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention,
- d'autoriser M. le Maire à payer chaque année l'intervention de la SEMERAP.

**QUESTIONS DIVERSES**

**1. Ecoulement des eaux pluviales**

- En raison de l'endommagement de certains « reverdo » avenue de la Libération, un chiffrage a été demandé auprès des services de la communauté de communes, Combrailles Sioule et Morge, pour une reprise éventuelle. En fonction du montant nécessaire, la municipalité étudiera la possibilité ou non de faire réaliser ces travaux en une ou plusieurs phases.
- Les travaux réalisés par la SEMERAP permettent désormais la canalisation des eaux de pluie, rue Vercingétorix et rue de l'Enfer. Aucun débordement n'a été constaté lors de dernières grosses averses (cf délibération du conseil municipal du 21/07/2025). Néanmoins, un débordement des fossés s'effectue au niveau de la RD 17 entre Gimeaux et Davayat. Les services compétents du Conseil Départemental ont été informés.

**2. Illuminations festives**

Les illuminations de fin d'année seront installées à compter du 27 novembre sur le sapin square St Nicolas, sur la façade Nord de la Maison Commune ainsi que place de l'Eglise. Ces espaces seront éclairés durant 3 semaines du vendredi 12 décembre au soir au lundi 5 janvier au matin.

### **3. Maires de Gimeaux depuis 1790**

Une frise chronologique des maires de Gimeaux depuis 1790 a été conçue par Lucie Loison de LUCERA DESIGN (plaque en plexiglas 59 cm x 84 cm). Elle sera accrochée dans le couloir de la Maison Commune. Elle a été réalisée au frais de M. Sébastien Guillot, Maire.

### **4. Prompsat en Rose**

La commune sera traversée le samedi 04 octobre de 14h à 19h par une marche solidaire organisée par l'association « Promps'agite » au profit de Clermont en rose. Le départ sera à donné de la salle polyvalente de Prompsat et traversera les communes de Teilhède, Gimeaux et Prompsat.

### **5. Convention des conseillers municipaux organisée par la communauté de communes C.S.M.**

La dernière convention des conseillers municipaux du mandat est prévue le vendredi 24 octobre à 18h à Montcel. A cette occasion, le Président et les Vice-Présidents inviteront les participants à tester leurs connaissances sur la communauté de communes grâce à un « quiz interactif » et présenteront l'actualité 2025 des projets intercommunaux.

### **6. Travaux RD17 – commune de Teilhède**

Suite à un éboulement sur la RD 17, juste avant Teilhède, en raison des fortes pluies en août dernier, cet axe est fermé jusqu'au 17 octobre afin de permettre aux services départementaux de réaliser les travaux de consolidation et de réfection de la chaussée. Une augmentation de la circulation avenue du 11 Novembre est constatée (déviation mise en place par le Département).

### **7. Nouvelle association des parents d'élèves**

Suite à l'intégration de la commune de Davayat au Regroupement pédagogique formé par Yssac-La Tourette et Gimeaux, une nouvelle Association des Parents d'Élèves des écoles publiques de Davayat, Yssac-la-Tourette et Gimeaux (APE DYG) a été créée. La Maison Commune a accueilli cette nouvelle association dans ses locaux pour une réunion de travail. Le bureau de l'association souhaite rencontrer l'ensemble des maires du territoire du RPI. Une rencontre est prévue le 06 octobre avec M. le Maire de Gimeaux.

### **8. Rentrée scolaire de septembre 2025**

- Les effectifs des enfants inscrits dans les différentes écoles sont les suivants :
  - 27 élèves à Yssac-la-Tourette
  - 47 élèves à Davayat
  - 52 élèves à Gimeaux
- La rentrée a été marquée par d'importantes difficultés de transport : la capacité du bus mis à disposition par la Région est insuffisante et les horaires de départ du soir à la sortie des classes ne sont pas respectés sur Gimeaux (16h30 prévu et 16h45 dans les faits). La gratuité des transports mise en place par la Région induit un grand nombre d'inscrits. 49 enfants sont prévus sur ce trajet et certains enfants n'ont pas pu monter dans le bus faute de places suffisantes. Une réunion de concertation a été organisée avec les services de la Région.  
A compter du lundi 22 septembre, 2 bus circulent officiellement pour véhiculer les enfants.  
Une demande de modification des horaires scolaires pour la seule école de Gimeaux a été formulée auprès de la Direction de l'Inspection Académique du Puy de Dôme. Les horaires souhaités sont : le matin de 9h à 12h30 et l'après-midi de 14h15 à 16h45.
- Un certain nombre de menus travaux ont été réalisés notamment par les agents communaux au sein de l'école.
- La rentrée s'est par ailleurs bien déroulée.

### **9. Travaux Maison Commune**

- Les éléments incendie-sécurité ont été posés.
- Le matériel de vidéo-projection est installé dans la salle polyvalente (appareil neuf) et dans la salle du conseil (réemploi de l'ancien matériel).
- Le matériel sono est mis en service.
- La pompe à chaleur sera gérée via une application informatique ou mobile. Les températures minimum et maximum seront définies et des amplitudes horaires de chauffe seront prédéfinies. Le rafraîchissement se fera « à la pièce ».
- Les agents communaux ont installé divers éléments dans les locaux (blasons, tableaux...)
- Certaines entreprises doivent encore intervenir et réaliser les finitions prévues.

- Le suivi administratif et financier est en cours mais tous les travaux n'étant pas réalisés, le paiement ne peut être soldé et ainsi les demandes de subventions ne peuvent pas être générées. Une ligne de trésorerie devra sans doute être mobilisée.
- La centrale photovoltaïque est mise en service en autoconsommation ; la commune est en attente du consuel pour la revente de l'énergie produite.
- Un arrêté d'ouverture officielle de l'établissement « Maison Commune » ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie a été pris par M. le Maire.
- Un registre de sécurité a été ouvert portant sur toute la sécurité du bâtiment, les extincteurs, la climatisation...

**Le Maire,**  
**Sébastien GUILLOT**

